

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 23 MARS 2018 à 18H30**

PRÉSENTS : GARNIER Monique, ROCHER Yves, FREMONT Jacqueline,
GUILLEMOT Véronique, SANVICENTE Frédérique, MERIENNE
Frédéric, DELILLE Véronique, RENAULT Sylvie, BEAUVISAGE
Bernadette, FORGEAS Jean-Pierre.

ABSENTS EXCUSES : RIVIERE Fabrice, PAIMBLANC Benjamin

ABSENTS : EUVRIE Charles, BOYREAU Carole.

SECRÉTAIRE : FREMONT Jacqueline

En présence de M. HUET Pascal, Trésorier.

Compte tenu de nouvelles informations reçues après l'envoi de la convocation pour la réunion de ce jour, Madame le Maire propose l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Indemnités gardiennage église

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour l'ajout de ce point.

D) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017

Monsieur HUET, Trésorier donne lecture du compte de gestion 2017, présenté dans le tableau comme suit :

	FONCTIONNEMENT en €	INVESTISSEMENT en €
RECETTES	362 427,30	18 371,49
DEPENSES	325 207,41	73 832,30
Résultat de l'exercice	+37 219,89	- 55 460,81
Report de clôture 2016	+98 062,89	+ 62 370,46
Résultat de clôture 2017	+135 282,78	+6 909 ,65

Le compte de gestion pour l'exercice 2017, présenté par M. HUET, Trésorier est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

II) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 :

Monsieur HUET, Trésorier donne lecture du compte administratif 2017.
Madame le Maire appelle le 1^{er} adjoint M. Yves ROCHER et quitte la salle. M. Yves ROCHER assure la présidence.

- ↳ Le Conseil Municipal considérant la bonne gestion du budget 2017, en parfaite concordance avec le compte de gestion 2017, vote à l'unanimité le Compte Administratif 2017 de la commune.

III) AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- Excédent antérieur d'investissement reporté (**compte 001**) : **6 910€**
- Excédents de fonctionnement capitalisés (**compte 1068**) : **5 000 €**
- Affectation à l'excédent reporté fonctionnement (**compte 002**) : **130 283 €**

IV) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018 :

Après en avoir délibéré, et sur proposition de Monsieur le Trésorier, le Conseil Municipal décide, à 10 voix pour, d'une augmentation globale des taux d'imposition de 1,5 %, sauf pour la CFE et de voter les taux d'imposition 2018 comme suit (part communale) :

Taxe d'habitation :	14.78
Taxe Foncier Bâti :	15.02
Taxe Foncier Non Bâti :	22.39
Cotisation Foncière des Entreprises :	17.96

Compte tenu des bases d'imposition prévisionnelles 2018 notifiées par les services fiscaux, le produit fiscal attendu qui en résulte se monte à 149 443 €.

La recette à inscrire au budget 2018 se calcule de la façon suivante :

Article 73111	Produit fiscal attendu	149 443	151 358
	Produit taxe additionnelle FNB	1 915	
Article 73114	Produit des IFR		2 524
Article 73112	Produit de la CVAE		4 901

Une dépense est par ailleurs à inscrire à l'**article 739221 : 16 054 €** = Prélèvement GIR (dispositif de fonds de garantie individuel de ressources compensant les pertes de recettes constatées après réforme).

V) VOTE DU BUDGET 2018 :

➤ COMMUNE :

Le Conseil Municipal vote à 10 voix pour le budget primitif 2018 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

011 Charges à caractère général :	164 812 €
012 Charges de personnel et assimilés :	116 900 €
014 Atténuation de produits	16 054 €
023 Virement à la section d'investissement	10 000 €
65 Charges de gestion courante :	163 251 €
66 Charges financières :	3 822 €
67 Charges exceptionnelles	2 000 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	476 839 €

Recettes :

002 Excédent antérieur reporté :	130 283 €
70 Produits et services du domaine des ventes :	7 680 €
73 Impôts et taxes :	209 783 €
74 Dotations, subventions et participations :	121 993 €
75 Autres produits de gestion courante :	7 100 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	476 839 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :

16 Remboursement d'emprunts :	17 139 €
20 Immobilisations incorporelles : (dont RAR)	2 337 €
21 Immobilisations corporelles : (dont RAR)	84 048 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	103 524€

Recettes :

001 Solde d'exécution de la section d'investissement	6 910 €
021 Virement de la section de fonctionnement	10 000 €
10 Dotations fonds divers et réserves :	26 614 €
13 Subventions d'investissement :	0 €
16 Emprunt et dettes assimilées :	60 000 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT :	103 524 €

VI) VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018 :

Dans le cadre de la préparation du BP 2018, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder dans un premier temps les subventions suivantes :

1-Association Détente et Créer :	160 €
2-Association La Vie Belle :	160 €
3-Association Anciens Combattants:	160 €
4-Association Loisirs et Fêtes de Vimont :	160 €
5-Les Jeunes d'Antan :	160 €
6-ADMR :	160 €
7-APEBV :	300 €
8-Judo Club Bellengreville:	195 €
9-Argences Hand Ball:	180 €
10-Muance FC	345 €
11-Don du sang :	50 €
12-CFA BTP Orne :	15 €
13-Chambre des métiers et de l'artisanat :	30 €
14-Gym Expression en Val ès dunes:	45 €
15-ADGS (danse Soliers)	45 €
16-ESA Basket	60 €
17-CAEN SUD GR	15 €
18-Capucines d'Argences	15 €
19-Collège	720 €
20-FSE collège	300 €
21-Association Sportive collège	105 €
22-Tennis club d'Argences	90 €
23-Maison familiale Bagotière	15 €
24-Protection civile	50 €

Ces subventions sont imputées à l'article **6574**. Un crédit suffisant a été prévu lors du vote du budget, notamment pour une participation au Centre aéré Familles Rurales de Bellengreville (environ 500 €) et à celui d'Argences (environ 300 €).

VII) INDEMNITES GARDIENNAGE EGLISE

Madame le Maire rappelle que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est de 120.97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune, comme c'est le cas pour VIMONT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser cette année l'indemnité de gardiennage église pour un montant de 120.97 €.

Cette somme est déjà imputée à l'article 6282 du budget 2018.

VIII) DIVERS

L'an dernier, il a été convenu que la commune mènerait une réflexion sur la participation financière à apporter au projet de cantine de la commune de Bellengreville, en plus du financement ordinaire de fonctionnement de cette réalisation (participation au remboursement des intérêts d'emprunts...).

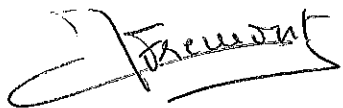
Sur conseil de M. HUET, Trésorier, le Conseil Municipal a voté une subvention de 20 000 €, répartie sur 2 exercices, qui sera imputée à l'article 6558, soit 10 000 € au BP 2018 et 10 000 € au BP 2019. Le versement de subvention fera l'objet d'une convention.

Séance levée à 19h30

Délibération du conseil municipal prise lors de la séance du 23 mars 2018 :

- N° 5/2018** Vote du compte de gestion exercice 2017
- N° 6/2018** Vote du compte administratif exercice 2017
- N° 7/2018** Affectation de résultat de fonctionnement 2017
- N° 8/2018** Vote des taux d'imposition 2018
- N° 9/2018** Vote du budget 2018
- N° 10/2018** Vote des subventions versées aux associations 2018
- N° 11/2018** Indemnités gardiennage église

FREMONT Jacqueline

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Fremont', with a horizontal line underneath.